



Nancy, le 29 octobre 2014

**Le Recteur,  
Chancelier des Universités de Lorraine**

à

Mesdames et messieurs les DA-SEN  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

La Directrice des Ressources  
Humaines  
Irmine CUTIN

N° 316/14/15

Dossier suivi par :  
Joël Lalore

Téléphone :  
03 83 86 21 03

Mél :  
[ce.drh@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.drh@ac-nancy-metz.fr)

RECTORAT  
2 rue Philippe de Gueldres  
CO N°30013  
54035 Nancy Cedex

Standard : 03 83 86 20 20

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 11h30  
et de 13h30 à 16h30

**Objet :** Allègement de service pour raison de santé – Année scolaire 2015-2016

**Référence :** Dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, confrontés à des difficultés de santé.  
Décret 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels et circulaire ministérielle 2007-106 du 9 mai 2007 publiée au BO n°20 du 17 mai 2007.

Je rappelle à votre attention les dispositions des textes cités en référence relatifs au dispositif d'accompagnement des personnels titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

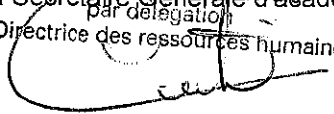
Ce dispositif prévoit la possibilité d'alléger le service de l'agent qui en fait la demande. L'allègement de service est **une mesure exceptionnelle**, accordée en raison de l'état de santé de l'agent qui continue à percevoir l'intégralité de son traitement. Cet allègement doit être considéré comme une période **transitoire, limitée dans le temps**, qui doit permettre à l'agent de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de ses fonctions.

Chaque agent ayant déposé une demande d'allègement de service sera convoqué par un médecin de prévention du rectorat afin que sa situation médicale soit évaluée.

**La formulation de la demande se fera par le biais d'une application mise en ligne sur : <https://pial.ac-nancy-metz.fr>, rubrique « Bouquet de services », Mon espace RH, choix « Demande d'allègement de service ».**

**Cette application sera ouverte du 15 décembre 2014 au 22 mars 2015.**

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de veiller à l'information des personnels qui pourraient relever de ce dispositif.

Pour le Recteur  
Par délégation  
Pour le Secrétaire Général  
La Secrétaire Générale d'Académie  
par délégation  
La Directrice des ressources humaines  
  
Sylvie Thirard  
Irmine Cutin

**Copie :**

Mesdames les assistantes sociales des personnels  
Mesdames les médecins de prévention